

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 novembre 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.345

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] All communication between the McGill University Health Centre (MUHC) and the ministère de la Santé et des Services sociaux regarding the computer outage on September 30th, 2019 at the MUHC ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 29, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-94